



**PROCES-VERBAL  
CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU LUNDI 08 FEVRIER 2009**

L'an deux Mille dix, le Lundi 08 Février à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Ville de Saint Laurent du Maroni s'est réuni sous la présidence de Madame Sophie CHARLES, 1ère Adjointe au Maire, suite à la convocation adressée le Mercredi 27 Janvier 2010.

**PRESENTS** : Mme Sophie CHARLES, 1ère Adjointe au Maire -M. Philippe JOAN - Mme Agnès BARDURY- M. Laurent ADELAAR - Mme Yvonne VELAYOUDON - M. Germain BALMOKOUN - M. Franck THOMAS - M. Bernard BRIEU - Mme Diana JOJE épouse PANSAN - M. Sylvio VAN DER PIJL - Mme Daniella STOMP - M. David CHEMINEL - Mme Josette LO A TJON - M. Gilbert SAINTE LUCE - Mme Cécile ALFRED - M. Michel VERDAN - Mme Hélène PERRET - M. Bernard SELLIER - Mme Edmonde MARTIN - M. Jocelyn MADELEINE - M. Jean GONTRAND - M. Patrick ARMEDE - M. Serge Aimé SAINT AUDE - Melle Claudia CHARLEY - M. Jean Elie PANELLE- M. Alain PANELLE.

**ABSENTS EXCUSÉS** : M. Léon BERTRAND - M. Roland JOSEPH - Mme Bénédicte FJEKE - Mme Malaïka ADAM - Melle Jessie BERTRAND.

**ABSENTS NON EXCUSÉS** : - Melle Ruth SIMON - Melle Lyvie CLAUDE -

Ouverture de la séance par Madame la 1ère Adjointe qui remercie les élus pour leur participation à cette séance du Conseil Municipal.

Elle demande à Monsieur le Directeur Général des Services de procéder à l'appel des Conseillers Municipaux.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut donc valablement délibérer.

**1°) NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE** : Madame Edmonde MARTIN a été désignée à l'unanimité pour assurer les fonctions de Secrétaire de Séance.

**2°) APPROBATION DES PROCES VERBAUX DE LA SEANCE DU 30 OCTOBRE 2009 ET DU 14 DECEMBRE 2010 :**

Madame la 1ère Adjointe soumet aux élus pour approbation le procès-verbal de la séance du 30 Octobre 2009.

**Madame la 1ère Adjointe** demande s'il y a des observations ?

**Observation de Monsieur Bernard SELLIER** en vue d'apporter deux petites rectifications :

- A la page 5 au deuxième paragraphe concernant le château d'eau : « *deux ans* » pour utiliser la subvention et non pas « *deux mois* ».
- A la page 19 : remplacer *sous régisseur* par *régisseur* pour 500 euros

**Madame la 1ère Adjointe** demande s'il y a d'autres observations ? Pas d'observations, elle met aux voix le procès verbal.

Monsieur Alain PANELLE s'abstient.

Le procès-verbal de la séance du 30 Octobre 2009 est adopté à l'unanimité.

Puis, elle soumet pour approbation le procès-verbal de la séance du 14 Décembre 2009.

Madame la 1ère Adjointe demande s'il y a des observations ? Pas d'observations, elle met aux voix le procès verbal.

Messieurs Alain PANELLE et Jean Elie PANELLE s'abstiennent.

Le procès-verbal de la séance du 14 Décembre 2009 est adopté à l'unanimité.

Avant de poursuivre l'ordre du jour, Madame la 1ère Adjointe précise que la présentation de l'ensemble du rapport de la Chambre Régionale des Comptes de la Guyane sera faite sur power point ainsi que les deux réponses jointes.

Elle rappelle qu'il n'y a pas de vote concernant cette communication.

**4°) Communication des observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes de la Guyane concernant la gestion de la Commune à partir de l'année 2000 accompagnées des deux réponses de la collectivité.**

**Madame Sophie CHARLES** demande à Madame Catherine PONS, Directrice des Affaires Financières de donner lecture du rapport de présentation de la Chambre Régionale des Comptes de Guyane.

Après lecture du rapport de la Chambre Régionale des Comptes de Guyane, Madame la 1ère Adjointe propose de passer aux questions.

**Intervention de Monsieur Bernard SELLIER** à savoir quatre observations :

Observation préliminaire : « Lorsqu'il s'agit de chiffres, ils ne sont pas à priori contestables, il y a même des choses qui relèvent d'une technique budgétaire que je ne maîtrise pas mais je ne fais pas de complexe, je ne dois pas être le seul.

La partie 2 est beaucoup plus faible, elle est plus courte, la partie remède, c'est largement de la littérature. Ce n'est certainement pas la mission de conseil que l'on peut attendre d'une Chambre Régionale des Comptes telle que les lois de décentralisation l'ont prévue et telle que la Cour des Comptes présidée par Monsieur Philippe Seguin l'aurait fait. Il y a régulièrement des pistes qui sont indiquées, il s'agit de chose sérieuse qui ne concerne que l'Etat ».

"Ces missions de contrôle ne me choquent pas du tout. Toute action publique doit être contrôlée, il y qu'à rappeler qu'il y avait déjà eu des contrôles, une commune assez importante du littoral comme Kourou rentre aussi dans une procédure de contrôle. J'imagine sans peine qu'avec une situation budgétaire négative dès le 1er janvier et 800 employés, ils auront également des observations, peut être même de bons conseils".

"Dans les premières pages, beaucoup de choses sont bien dites par les magistrats de la Chambre Régionale des Comptes, lorsque l'on voit une augmentation de la population de 6 à 8 % par an; lorsque l'on a 50% de moins de 20 ans et une population scolaire qui représente trois fois ce qui existe dans le reste du pays, certaines communes de Guadeloupe et de Mayotte étant exclus, nous ne sommes pas les seuls, ainsi que d'autres communes de Guyane. Lorsque nous avons trois fois plus d'enfants et trois fois moins de contribuables, comment peut-on faire ? Quelque soit les personnes qui dirigent la mairie un jour ou l'autre ça coince, il y a ces effets de ciseaux qui sont d'ailleurs bien relevés dans le rapport, tout cela ce sont des constats et les remèdes sont toujours plus difficiles ».

La deuxième remarque dans la page 36 (*je tiens à m'élever contre cela*) qui dit qu'au niveau des Services Techniques (*pour bien les connaître, je respecte profondément les personnes qui travaillent quelque soit leur niveau*) les gens ne feraient que des petits travaux d'entretien. Ce n'est absolument pas vrai, il y a des travaux conséquents (*cela remonte à 20/25 ans*) qui sont faits par ce service comme d'autres services qui mènent des actions tout à fait exemplaires, il y a aussi des cas où la régie coûte moins chère que l'entreprise.

"J'ai lu aussi que les ateliers étaient désertés. Lorsque les ateliers d'électricien ou de maçon sont déserts dans la journée cela veut simplement dire que ces personnes sont sur le chantier. Un petit peu de bon sens même pour les bureaucrates aurait permis de ne pas faire cette observation tout à fait sottise et même déplaisante".

"Le fait qu'un certain nombre d'employés communaux d'origine étrangère poserait des problèmes, je me demande bien lesquels, je ne suis pas né dans ce département, je suis peut être encore mieux placé que certains d'entre nous pour que de telles observations soient faites. Les droits sociaux sont les mêmes que la personne soit française ou étrangère, je trouve ces propos tout à fait surprenants, j'imagine que si nous étions tous des gens connus, cela ferait une certaine polémique dans certains médias sans parler de ceux d'ici".

"La Direction Générale des Collectivités Locales continue à prétendre qu'une commune qui a moins d'habitants, moins d'enfants à scolariser, plus de contribuables, plus de ressources fiscales autres que les taxes professionnelles ait durablement plus d'argent, j'avoue que cela dépasse l'entendement (*même quelqu'un qui ne serait pas initié à ces questions, trouverait cela bizarre.*")

"Je tiens à dire aussi que les 2,8 millions d'euros de différentiel en euros constant sur 15 ans, cela fait 42 millions qui n'ont pas été versés à la commune de Saint Laurent du Maroni, (*on peut le dire et on peut même l'écrire, je suis prêt à le soutenir devant quiconque.*)

4ème et dernière remarque : Le Maire le rappelle dans différents courriers que l'établissement des rôles fiscaux est une compétence de l'Etat, c'est quasiment une mission régaliennne même si depuis une trentaine d'années l'Etat facture des frais de rôle sur nos impôts en sachant que les impôts locaux reviennent dans la caisse des collectivités.

Cela fait des années qu'il n'y a pas besoin de signer de convention pour que le travail soit fait. Pour l'instant il y a une personne de la CCOG qui fait depuis des années un travail partiel, elle n'a pas complètement les pouvoirs règlementaires et pendant ce temps les emplois de géomètre de l'Etat sont insuffisants au niveau de la Guyane, nous ne sommes pas les seuls à avoir ces problèmes, quand des postes sont pourvus ils le sont comme d'habitude en priorité dans l'île de Cayenne, s'il y a un déficit c'est toujours pour les gens de l'extérieur.

On peut donner tous les conseils que l'on veut mais sans les moyens humains avec des gens qui ont des pouvoirs règlementaires, on n'obtiendra pas des résultats satisfaisants pour un meilleur recouvrement des recettes fiscales.

Depuis des années, chacun est tenu de faire une déclaration de revenus, même celui qui n'a pas des revenus importants, cela ouvre droit à certaines aides sociales mais cela a été un moyen pour l'Etat de recenser les gens, je ne vois pas pourquoi une personne qui a fait une déclaration de revenus ne recevrait pas un avis de taxe d'habitation, la personne n'habite quand même pas sous les ponts (*il ne faut pas être naïf à ce point là.*)

Autant certaines propositions sont intéressantes : les investissements sur plusieurs années ; autant quand on dit que la dette de la mairie de Saint Laurent du Maroni est élevée mais est inférieure à celle des communes de même strate, je trouve cela plutôt guignolesque, les pertinences des remarques sur la commande publique n'est pas évidente. Si la commune de Saint Laurent du Maroni n'avait pas respecté le code des marchés publics, il suffisait de citer les affaires pour lesquelles les procédures n'ont pas été respectées quelque soit l'époque et les personnes animant les services.

"Je rappelle que l'AFD est un organisme d'Etat. Je veux bien que l'AFD qui est financé par le contribuable fasse le difficile et face à un déficit structurel qui concerne la commune de Saint Laurent (*commune que l'on a privé comme par hasard de son maire en cette période de difficulté*). Par contre, on va financer pour la deuxième fois la route d'Albina. Je continue à me poser beaucoup de questions, je me débrouillerai aussi pour y répondre".

**Mme CHARLES** : « Merci pour ton intervention il y a un point que je veux relever, au niveau de la page 39, concernant la présence d'une quarantaine d'agents de nationalité étrangère, c'est parce que ces agents ne pourront pas être titularisés, c'est ce que cela signifie lorsqu'ils mettent que "*c'est une caractéristique difficile*".

"Cependant je rappelle quand même que la législation française ne nous autorise pas à faire de la discrimination à l'embauche sinon cela aurait été autre chose."

**Monsieur Jean Elie PANELLE** : « Je ne veux pas rentrer personnellement dans un débat puisque l'ordonnateur qui est régulièrement cité dans les observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes, ne pourra pas comme il l'a fait lors de la présentation des observations provisoires, réagir et nous apporter des précisions. Néanmoins, je prends acte des observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes qui malgré les réponses apportées par l'ordonnateur, confirme les observations provisoires qui nous ont été présentées en séance du 30 Octobre dernier. »

Par contre cela me permet de prendre connaissance de la gravité de la situation de la Commune de Saint Laurent et cela m'amène à poser deux questions : Quelle est la situation exacte, générale, de la commune et la Commune de Saint Laurent est-elle sous tutelle ?

**Mme CHARLES** : "En vue du rapport de la Chambre Régionale des Comptes, le budget qui avait été proposé en 2009 a subi toutes les modifications qui avaient été demandées par la Chambre Régionale des Comptes. La reprise des restes à réaliser et la réinscription des amortissements, le budget qui a été arrêté par le Préfet en déficit de moins 17 millions d'euros. Cette situation doit être revenue à un équilibre en 2014, délai donné par la Chambre Régionale des Comptes. Cette situation générale nous a permis d'avoir un certain nombre de préconisations de la Chambre Régionale des Comptes que vous n'avez pas pu ignorer car lecture vous en a été faite."

"Il y a un certain nombre de régularisation qui ont été opérées. D'autre part, nous avons pris acte de la présentation non conforme des comptes. Nous avons réintégré les restes à réaliser et l'ensemble des procédures qui devaient se conformer à la réglementation."

« Je vais vous donner la liste des choses que nous avons engagé de manière à rentrer dans une procédure d'amélioration de la situation financière de la ville de Saint Laurent du Maroni en sachant que le déficit que nous avons, nous ne pouvons difficilement générer 4% de recettes supplémentaires tous les ans et il est évident que cette recette, nous ne pouvons la trouver nous mêmes, ni en DGF, ni en taxe. C'est forcément une aide extérieure qui pourrait nous aider à résorber ce déficit. »

Dans le cadre de ces éléments que nous avons mis en œuvre pour améliorer la situation de la ville, comme l'a préconisé la Chambre Régionale des Comptes outre la présentation des comptes, il y a :

➤ La structuration des services :

- le recrutement d'un Directeur des Services Techniques a été effectué. IL s'agit de Monsieur Martial CHABRIER qui est arrivé le 15 Janvier 2010 et qui a une expérience en la matière.
- Le recrutement d'un Directeur des Ressources Humaines : il s'agit de Monsieur Lilian LARGIER ESCARGEUIL qui a été recruté le 25 Janvier. Il a une compétence sur les logiciels utilisés en ressources humaines (*point demandé par la Chambre Régionale des Comptes*).

Sa première mission est d'effectuer le bilan social, le plan de formation et la mise en place du tableau des effectifs de manière à améliorer la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

**Madame CHARLES** informe que le nouveau logiciel des Ressources Humaines est arrivé. La formation a eu lieu la semaine dernière de manière à bien prendre en compte l'ensemble des données qui nous ont été reprochées dans le cadre du rapport. Cela nous permettra d'avoir une structuration des services.

- L'organigramme qui nous a été demandé est passé au Comité Technique Paritaire, il sera présenté au prochain conseil municipal, nous allons avoir au regard de cela le tableau des effectifs de manière à avoir une vraie maîtrise de l'ensemble de l'effectif communal.
- Les marchés à bon de commande ont été passés. Nous avons des marchés à bon de commande qui concernent les Services Techniques et les Affaires Scolaires.
- Les Autorisations de Programme et les Crédits de Paiement sont en cours de mise en place et apparaîtront au prochain Conseil Municipal.

**Madame Sophie CHARLES** demande à Madame Catherine PONS, Directrice des Affaires Financières de donner quelques explications :

**Mme PONS** : « Le logiciel a été mis en place, il y a eu une formation la semaine dernière et un accompagnement du formateur pendant la semaine, c'est un programme très lourd à mettre en place. Le Débat d'Orientation Budgétaire du prochain Conseil Municipal sera accompagné du budget en AP/CP que les élus devront voter. »

Il y aura tout de même les commissions de finances et de travaux qui se réuniront pour travailler sur ce document qui sera élaboré pour la présentation du Conseil Municipal.

**Madame Sophie CHARLES** poursuit : « Le point suivant concernait l'élargissement de la base fiscale : Saint Laurent du Maroni bénéficie du recensement effectué par la CCOG, il y a un élargissement de 1000 foyers fiscaux qui correspondent aux taxes d'habitation. »

- Il a été demandé au Service de l'Urbanisme dans le cadre des préconisations d'accentuer le travail sur la cession de terrain à titre onéreux.
- Les mesures sur les contrats d'assurance ont été mises en œuvre et les études ont permis de faire en 2009 la rationalisation et la meilleure couverture des risques.
- L'externalisation du nettoyage des écoles : Nous avons actuellement 6 écoles. L'organisation a prévu d'augmenter progressivement par année le nombre d'école en externalisation de nettoyage.

➤ Le marché concernant les cartes pétrolières a été passé.

Ce sont les grandes lignes de ce qui a déjà été mis en œuvre par rapport aux préconisations qui avaient été données par la Chambre Régionale des Comptes.

**M. Philippe JOAN** : « Tu n'as pas répondu à la deuxième question qui est très importante : « *la commune de SLM est-elle sous tutelle ?* »

**Mme Sophie CHARLES** : « Cette question a déjà été traitée : nous ne sommes pas sous tutelle. Je vous avais transmis le courrier adressé par le Préfet et vous l'avait lu, il est bien écrit dans l'article 2 de l'arrêté du Préfet que le Maire est l'ordonnateur et pouvait ordonner le budget. »

**Monsieur MADELEINE** dit : « Je pense que le Conseil Général prélève indument des sommes qui sont dues à l'ensemble des collectivités, si l'ensemble des maires des communes pouvaient faire une motion pour que ces sommes soient maintenues aux communes et si nous prenons une certaine mesure de redressement, en trois ans nous pourrions apurer les 14 millions déficitaires. »

**Madame Sophie CHARLES** : « Vous avez tout à fait raison puisque nous savons que le Conseil Général au moment où il avait des difficultés, l'Etat l'avait autorisé à percevoir 35 % de l'octroi de Mer qui revient aux communes. IL est évident que si nous demandions la rétrocession de cet octroi de mer qui revient dans tout autre département d'Outre Mer aux collectivités communales, nous pourrions avoir une amélioration. Si le conseil municipal souhaite prendre une motion en ce sens, je suis tout à fait d'accord. Monsieur JOAN qui représente la collectivité à l'Association des Maires pourra en faire la demande. »

**Monsieur Philippe JOAN** souhaite apporter une information : « Une action est entreprise en ce moment par le Sénateur Georges PATIENT sur ce problème. Cette action sera renforcée par l'action déjà menée par l'Association des Maires. Si l'on parle aujourd'hui de la Commune de Saint Laurent du Maroni, je rappelle que toutes les collectivités qui avaient accédé aux prêts de l'AFD, lors de l'Assemblée des Maires en Octobre 2009 à Maripasoula avaient demandé au Préfet et au TPG de revoir leur position car ce prêt avait permis de payer les factures mais s'arrêtait là et beaucoup de communes nous ont rappelé que notre action d'après eux était la meilleure. Nous prenons en compte l'ensemble des problèmes de la collectivité en ne prenant pas seulement les problèmes de paiement des fournisseurs.

La Chambre Régionale des Comptes a fait un constat dont nous prenons acte et cela nous renforce d'autant plus dans notre négociation avec l'Etat pour une subvention d'équilibre ainsi qu'un prêt à l'AFD.

Nous sommes actuellement en "statu quo" car l'AFD comme tout banquier malgré sa volonté d'accorder ce prêt à la collectivité communale, refuse d'attribuer ce prêt tant que l'Etat ne notifie par sa participation en matière de subvention d'équilibre. Le Maire avait entamé des discussions à ce sujet à Paris avec des ministères au mois de novembre.

**Monsieur Serge Aimé SAINT AUDE** : « La Chambre Régionale des Comptes préconise de mettre un terme les contrats de 130 heures. Je demande aujourd'hui quelle politique allez vous mener ; est-ce que vous allez suivre la Chambre Régionale des Comptes ; qu'allez vous faire de ces agents qui ont entre 6 et 10 ans d'ancienneté ; et je voudrais juste rebondir sur les propos de Monsieur SELLIER : à un moment donné, les agents sont passés aux Services Techniques et ont constaté comme nous mêmes qu'il y avait des gens qui étaient là et qui ne faisaient rien du tout car ils n'ont pas de matériel pour pouvoir travailler, *il ne faut pas dire que l'on s'offusque lorsque les gens constatent des choses.* »

**Mme CHARLES** : « Concernant les différents emplois concernés (*les 130 heures*), ce sont des personnes qui sont contractuels à mi-temps. Ou nous les passons à temps plein, ou nous les licencions. Il s'agit là d'une question de bon sens car dans la 1<sup>ère</sup> page du rapport il est dit que le taux de chômage à Saint Laurent du Maroni est de 38 % comparé à celui de la Guyane qui est de 24 %. Certaines personnes sont dans une situation précaire car elles sont contractuelles et non titulaires. Elles sont à mi-temps parce qu'elles sont au prorata des heures. « Est-ce que vous pensez qu'une collectivité peut prendre une décision de licencier les contrats de 130 ? (*3% de non titulaire et 47 % d'emploi aidé.*) »

« Je pense que c'est une situation sérieusement difficile à régler, cela doit être réfléchi. Si aujourd'hui nous avons autant de contrats à 130 heures c'est parce qu'à un moment donné nous n'avions pas les moyens de les titulariser ni de les mettre à temps plein. Il faut savoir que lorsque l'on dit qu'on a 500 agents à la commune, cela ne correspond pas à des équivalents temps pleins. »

**Mme Sophie CHARLES** demande à Madame PONS, Directeur des Affaires Financières de présenter le tableau qui concerne le nombre d'employés et le nombre d'équivalent temps plein.

**Madame Catherine PONS**, Directeur des Affaires Financières répond : « Ce tableau n'est pas sur *power point* mais à titre indicatif, lorsque qu'il y a des contrats qui s'arrêtent sur un mois et en faisant l'étude en début ou le mois suivant, nous n'avons pas le même nombre de contrats. Sur 597 agents communaux, il y a plus de 200 agents qui sont à 130 heures. Si l'on comptabilise ces agents en équivalents temps plein, cela ramène les effectifs à 520 agents, ce qui veut dire que pour une collectivité comme la nôtre, ça fait un agent pour 65 habitants là où la moyenne nationale pour la même strate démographique est de 1 agent pour 55 habitants. »

« Il est vrai que la Chambre Régionale des Comptes met beaucoup le focus sur les frais de personnel : Dans ces ratios, elle n'intègre pas le fait qu'en Guyane il y a 40 % du salaire en plus qui sont payés aux agents, ce qui augmente d'autant la masse salariale et cela nous met sur des niveaux très élevé par rapport aux moyennes mais qui en fait devraient être des moyennes bien inférieures. »

L'équivalent temps plein plus le fait de prendre en compte les 40 % feraient en sorte que l'on serait dans des normes basses au niveau du nombre et du montant.

Par ailleurs en ce qui concerne les 130 heures, si on devait titulariser tous ces agents, on devrait en plus leur payer les 40 %. Là où la Chambre Régionale des Comptes nous dit « *vous avez des frais de personnel très élevés* », si on applique les préconisations que la Chambre Régionale des Comptes nous indique, on aura des frais personnels encore beaucoup plus élevés.

**Madame Sophie CHARLES** s'adresse à Monsieur SAINT AUDE : « Vous posez la question que proposez- vous dans ce cadre là ? »

**Monsieur Serge Aimé SAINT AUDE** répond : « Je prends acte aujourd'hui d'un certain nombre de choses. Cela fait un moment que vous êtes aux affaires et à un moment donné il fallait penser à cela. Aujourd'hui nous ne pouvons pas continuer à avoir des agents qui ont quand même 6 à 10 ans d'ancienneté et les regarder et leur dire que peut être Monsieur SAINT AUDE à une proposition à vous faire pour vous sortir de la situation dans laquelle vous êtes. Aujourd'hui nous sommes à mon sens dans une situation assez critique. Me regarder pour me dire qu'est-ce que je propose, je pense que vous avez du monde à vos côtés, n'oubliez pas que vous avez une majorité assez confortable, vous n'avez pas cessé de le répéter donc c'est à vous de trouver les solutions pour améliorer le quotidien de tout un chacun dans cette commune. »

**Madame Sophie CHARLES** : « Je rappelle que depuis des années nous travaillons avec le syndicat pour pouvoir intégrer un certain nombre de personnes qui sont là depuis quelques années, nous avons un certain nombre d'agents que chaque année nous pouvons intégrer et ce nombre est variable en fonction de l'année, c'est ce qui se fait déjà. Le nombre étant maintenant important, nous ne pouvons pas prendre de décision globale pour les raisons purement financières qu'à indiquer Madame PONS. C'est vrai que c'est un travail qui est enclenché depuis un moment, il y a un certain nombre d'agents qui ont bénéficié de cela. Ce n'est pas la solution idéale, nous faisons déjà ce que l'on peut dans ce cadre là. »

**Monsieur Philippe JOAN** : « Je reviens au niveau du SDIS car la Chambre Régionale des Comptes en parle. Je rappelle que beaucoup de communes n'ont pas encore régularisé leur situation au niveau du SDIS. Ceux qui l'ont fait, l'ont fait avec le prêt de l'AFD, c'est le cas de la mairie de CAYENNE, MANA, KOUROU et MATOURY. Suite à ce prêt ils ont pu payer leurs arriérés, mais aujourd'hui beaucoup de communes sont dans la même situation que nous malgré le prêt. »

« Comme l'a dit la Chambre Régionale des Comptes c'est l'ensemble des communes de Guyane qui est dans cette situation. Tant qu'un effort ne sera pas fait pour prendre en compte les spécificités de la Guyane au niveau de sa population, de sa démographie galopante et de sa situation géographique, je crois que malheureusement beaucoup de communes seront dans cette situation. Il suffit de regarder les communes du fleuve, il y a des collectivités qui font de la gestion à la petite cuillère. Nous avons une volonté politique et nous ne pouvons pas rester sans rien faire, le Maire l'a démontré maintes fois. Il faut que la population de Saint Laurent puisse sentir que la ville grandit et que nous accompagnons aussi la ville malgré notre situation qui dure depuis 1986. »

**Madame Claudia CHARLEY** : « Ce rapport note que la situation actuelle, qualifiée d'impasse est le résultat d'une volonté délibéré de masquer la réalité aux élus et aux administrés. »

Concernant les possibilités pour sortir de la situation, Monsieur BERTRAND nous avait parlé de négociations, elles en sont où actuellement ?

En ce qui concerne les factures restées dans les tiroirs, qu'en est-il actuellement, est-ce que les fournisseurs ont été payés ou encore la situation restera t'elle telle quelle ?

**Madame Sophie CHARLES** : « Concernant les négociations qui sont en cours, la négociation porte sur un montant de 10 000 000 euros, elle a fait l'objet de plusieurs courriers, j'ai fait deux courriers au mois de janvier, un premier courrier lors de la venue de Madame PENCHARD, j'ai rencontré un de ses conseillers sur la base de cette restructuration ; un deuxième courrier pour pouvoir voir qu'elle est la meilleure solution de restructuration, soit une aide de 2 millions d'euros qui soit renouvelée tous les ans qui permet d'avoir une base d'autofinancement annuelle qui soit pérenne et peut être nous permettre d'aller sur un prêt de l'AFD dans de bonnes conditions. En ce moment nous en sommes là de la négociation : de savoir qu'elle est la meilleure solution, ce sont avec les techniciens du ministère que nous travaillons là-dessus. »

**Madame Claudia CHARLEY** demande : « Il s'agit bien d'une aide exceptionnelle qui ne sera pas remboursée ? »

**Madame Sophie CHARLES** répond : « Il s'agit bien d'une aide exceptionnelle et ensuite il y a une négociation dans le cadre du prêt auprès de l'AFD, ce sont deux choses différentes. En ce qui concerne la situation de « statu quo » c'est au regard de cette réponse que les courriers ont été adressés au Ministère de l'outre mer qui nous a répondu. Nous travaillons avec les conseillers de ce ministère »

**Madame Sophie CHARLES** : « A ce jour il n'y a pas de factures restées dans les tiroirs. »

**Madame Catherine PONS**, Directrice des Affaires Financières : « A ce jour tout à été mandaté mais aussi payé par la perception à tous nos fournisseurs, sauf les partenaires sociaux (charges sociales). Ces charges sociales sont payées sur le budget mais ne sont pas sorties en trésorerie car nous n'avons pas la trésorerie depuis le mois de novembre 2008. Nous avons atteint les 14/15 mois, tout cela a été négocié avec la Caisse Générale de Sécurité Sociale et le Trésorier Payeur Général. Nous arrivons sur des montants qui commencent à être lourds pour la collectivité car nous devons avoisiner les 8/10 millions d'euros qui ne peuvent pas être payés dans l'immédiat. Nous avons passé toutes les écritures de déficit recensé depuis bien longtemps, nous avons fourni des éléments aussi bien à la Chambre Régionale des Comptes qu'au Cabinet Ricochin.

« Autrement, toutes les factures courantes à tous les fournisseurs ont été payées et mandatées. »

**Monsieur Alain PANNELLE** dit: « J'essaie de comprendre quelques petites choses. Il y a beaucoup de négociations concernant les éventuelles arrivées d'euros. Aujourd'hui j'entends dire par Madame PONS que tous les fournisseurs sont quasiment payés, donc la collectivité est en capacité de payer ces fournisseurs ? ».

**Madame Sophie CHARLES** : « Nous vous avons dit que tous les fournisseurs sauf les charges sociales qui ont fait l'objet d'une négociation avec le Trésorier Payeur Général, la CGSS de manière à ce que les fournisseurs qui ont effectué des travaux, des prestations soient payés, car il ne s'agit tout de même pas de mettre en péril l'économie de la ville. En effet, nous avons des petites entreprises qui font des prestations pour la collectivité, celles-ci, il faut qu'elles soient payées. »

« Donc la négociation a bien porté sur les charges sociales et a été faite avec le Préfet, le TPG et la CGSS. »

**Monsieur Alain PANNELLE** dit : « C'était une précision ! ».

**Madame Sophie CHARLES** précise : « De toute les façons, le budget a intégré toutes les remarques qui ont été faites par la Chambre Régionale des Comptes, il a été acté au Conseil Municipal du mois de décembre et c'est sur cette base que nous repartirons pour le Compte Administratif et pour les budgets suivants. C'est certain que nous n'allons pas faire disparaître le déficit que nous avons. Ce déficit a l'avantage et le bénéfice d'intégrer tout ce qui était en retard, tout ce qui était là avant. Je pense qu'il y a un moment donné la position a été prise de dire : « cette une fuite en avant, nous devons répondre à des obligations » :

- Parce que nous avons des enfants, il faut faire des écoles ;
- parce que nous avons des rues en dégradation, on ne peut pas les laisser se dégrader ;
- parce que nous avons des dégradations dans les bâtiments, il faut les réparer.

Tout un nombre de raisons que nous connaissons tous. A un moment donné nous avons fait le point afin de voir ce que nous avons à faire et là tout le monde a pris ses responsabilités. Nous savons que le budget a été réglé avec 17 millions d'euros de déficit, ce ne sont pas des fautes de gestion car à aucun moment on ne parle d'irrégularité comptable et je n'ai pas vu écrit "*faute de gestion*" dans le rapport de la Chambre Régionale des Comptes.

Si le Préfet a réglé ce budget en déficit c'est que c'est un déficit de 17 millions qui est structurel, c'est à dire qu'il ne vient pas dire que nous avons fait un mauvais choix, sinon il ne l'aurait pas fait ainsi et en plus il nous aurait mis sous tutelle en nous disant « *vous ne savez pas faire je le feras à votre place* ».

**Monsieur Alain PANNELLE** : Il faut arrêter de faire croire au gens que la Mairie pourra à elle seule résorber les 40% de chômage. Il faut arrêter de dire « *venez chez nous vous aurez un emploi* ». Ce qu'il faudra voir aussi c'est que d'année en année le déficit va augmenter, et les personnes qui sont déjà là à 130 heures, il y en aura beaucoup plus qui seront à 3, 4,5 ans.

**Madame Sophie CHARLES** dit : « Ce n'était nullement l'objet de ma pensée de dire que c'est parce que nous avons 38 % de chômeurs que nous allons les intégrer en mairie.

Je rappelle néanmoins que les contrats de 130 heures sont des contrats anciens, il n'y a pas eu de nouveaux contrats de 130 heures depuis 2 avril 2008. »

**Monsieur Alain PANNELLE** : je dis cela car beaucoup de jeunes en contrat pensent qu'un jour ils seront titularisés.

**Madame Sophie CHARLES** : Nous l'avons bien compris. Sauf que pour certains emplois il n'est pas possible d'avoir autre chose que des 130 heures, c'est un choix qui relève du pouvoir discrétionnaire du Maire. Il y a eu peut être quelques contrats mais sur l'ensemble de la collectivité, sur les 500 employés je pense que c'est extrêmement minime.

**Monsieur Philippe JOAN** : je voulais juste apporter une information à Alain : « mit à part la dotation exceptionnelle que nous demandons à l'Etat, mit à par le prêt AFD, il faut savoir que la collectivité perçoit des dotations (DGF etc...), ce qui nous permet de payer les salaires et les factures en cours en attendant que la collectivité puisse percevoir cette fameuse dotation d'équilibre. »

**Monsieur Alain PANNELLE dit** : « Si tu me parles de cela, c'est que nous n'avons pas lu le même rapport. »

**Monsieur Philippe JOAN** : « Je te répète encore qu'au jour d'aujourd'hui nous percevons des dotations nous permettant de payer les factures et les salaires ».

**Monsieur Serge Aimé SAINT AUDE** : Chaque année et ce jusqu'en 2014 la Commune a des objectifs. Imaginons que cette année, elle n'atteigne pas ses objectifs. Est-ce que le Préfet peut prendre la décision de passer la commune sous tutelle ?

**Madame Sophie CHARLES** : « Dès que nous voterons un budget en déficit, le Préfet a l'obligation de suivre une procédure comme il l'a fait cette année. C'est à dire que nous avons voté un budget en déséquilibre, nous aurons exactement la même procédure légale et elle sera respectée. Maintenant, charge à nous de mettre un certain nombre d'éléments dans la balance qui font que nous faisons des préconisations et nous essayons de mettre en place un certain nombre de choses, c'est pour cela que j'ai énuméré l'ensemble des choses car le règlement du budget par le Préfet a eu lieu le 16 décembre 2009. Donc sur les préconisations, nous avons essayé de mettre en œuvre le plus rapidement possible un certain nombre de choses qui nous a été demandées dans le rapport. Le Préfet a tout à fait conscience que nous ne pourrions pas résorber 17 millions d'euros en cinq mois en sachant que nous devons voter notre Budget Prévisionnel bientôt. »

**Monsieur Serge Aimé SAINT AUDE** demande : Les grandes manifestations (TRANSAMAZONIENNE, Fête de Saint Laurent, RAMES GUYANE), qui sont généralement à perte pour la commune. Est-ce qu'avec la nouvelle configuration, nous allons continuer à les porter ?

**Madame Sophie CHARLES répond :** « Pour cela, il existe un Débat d'Orientation Budgétaire qui se produit chaque année après le Compte Administratif. Ce débat dit « au vue du Comte Administratif qu'il y a eu, nous proposons un Débat d'Orientation Budgétaire au Conseil Municipal » et c'est ce débat qui orientera la Commune dans les propositions budgétaires qui seront faites au Budget Primitif de l'année. La question qui sera posée : sur quoi pouvons nous faire une économie et comment pouvons nous gérer cela ?". Les fêtes comme celles là n'ont pas été visées dans le rapport ; c'est toujours la partie du personnel qui est essentiellement visée dans le rapport de la Chambre Régionale des Comptes. »

**Monsieur Bernard SELLIER :** « Dans la nouvelle structure budgétaire, il subsistera certains problèmes car c'est vrai que la notification des subventions suit encore le rythme des services et de l'annualité du budget de l'Etat. Donc, on peut avoir une opération (*construire une école c'est 2 millions d'euros*), les subventions viendront sans doute en plusieurs fois. Donc on aura une grosse autorisation de programme que l'on aura voté. Je pense qu'il y a un problème d'explication en annexe des tableaux budgétaires règlementaires qui sont présentés. »

Je voudrais m'associer à la proposition de délibération de motion. Sur le problème de l'Octroi de mer, il me semble que cela avait été fermement posé par le Maire et Madame Juliana RIMANE et qu'il y avait un plan d'extinction progressive qui avait été prévu, est-ce que le plan avait été décidé ?

Je voudrais aussi que l'on fasse une nouvelle démarche pour que le souci de différentiel entre la DGF de Kourou et Saint Laurent soit réglé.

**Madame Sophie CHARLES :** « Concernant la motion pour l'octroi de mer. Si vous êtes d'accord, nous la préparerons de manière à la faire passer en vote pour le prochain Conseil Municipal. »

« Concernant la dotation globale de fonctionnement, après discussion avec le Directeur Général, l'ensemble des Adjointes et des Conseillers Spéciaux, nous avons demandé que le Président de la République nous reçoive lors de sa venue en Guyane le 18 février. Ce courrier de demande de RDV sera transmis au Préfet de manière à ce que nous puissions rencontrer un conseiller du Président sur ce problème qui à mon sens a tout intérêt à être réglé. Autrefois Kourou n'avait pas la même population que nous, mais aujourd'hui notre population est grandissante et est bien supérieure à celle de Kourou, donc je pense qu'à un moment donné il faut effectuer ce rattrapage et j'espère que nous serons entendu sur cette question. »

**Madame Sophie CHARLES** pour conclure dit : Ce conseil municipal concernait la communication des observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes de la Guyane concernant la gestion de la Commune à partir de l'année 2000. Je pense que l'objectif est que tout le monde ait pris connaissance de ce rapport, que nous ayons débattu de ce rapport, chacun ait fait ses observations, il n'y a pas de vote à faire, il n'y a pas de réponses à apporter dans l'immédiat, chacun en prend acte mais il est évident qu'aux prochains Conseils Municipaux où nous aurons à la fois le vote du Compte Administratif, le Débat d'Orientation Budgétaire, le vote du Budget Primitif, tout le monde aura à l'esprit tous les éléments qui auront été indiqués ici.

## QUESTIONS DIVERSES :

**Madame Claudia CHARLEY** demande : « Concernant la stèle de commémoration du Soixantenaire qui a été voté, est-ce que l'artiste a été payé et où est cette stèle ? »

**Madame Sophie CHARLES** répond : « Une chose est sûre, elle n'a pas été inaugurée sinon on l'aurait remarqué. »

**Madame Céline DELAVAL** : « Non, la stèle n'est pas terminée, Monsieur MAKOSI a eu quelques petits problèmes avec ses associés et a dû partir à Saint Georges pendant un mois et a dû arrêter le travail pendant deux mois. Il est de retour et confirme qu'il se remettait au travail. »

**Madame Claudia CHARLEY** demande si l'artiste a été payé ?

**Madame Céline DELAVAL** répond : « Non pas du tout, il sera payé sur service fait. Pourtant nous lui avons bien expliqué au départ. C'est lui qui devait acheter le matériel et ne pouvant pas avancer l'argent, pour lui faciliter la vie, la mairie a acheté une partie des matériaux et cela sera déduit de sa rémunération une fois que la stèle sera terminée. »

**Monsieur Serge Aimé SAINT AUDE** demande : Concernant le marché aux poissons, est-ce que c'est bien au mois de février qu'il devait être inauguré ?

**Madame Sophie CHARLES** demande à Monsieur CAMBRIL d'apporter une réponse.

**Monsieur Philippe CAMBRIL**, Directeur Général des Services : « Nous avons deux démarches parallèles : l'achat d'une machine à glace pour laquelle nous avons reçu un financement du Conseil Régional qui vient en complément d'une aide de la municipalité. La subvention ayant été attribuée de manière officielle, la commune a donc passé commande de ces machines à glace.

Nous avons réuni les pêcheurs pour deux choses : la signature d'une convention d'utilisation du marché aux poissons et pour la détermination d'un prix de vente de la glace au kilo. Nous sommes en attente des observations des pêcheurs quant à la signature de la convention, pour l'instant il n'y a pas de difficulté. Par contre, ils nous ont déjà fait savoir que le prix arrêté en réunion leur semblait trop élevé et qu'ils voulaient dès maintenant qu'on se réunisse de nouveau pour renégocier un prix à la baisse.

Pour information, on s'est quitté avec un prix de glace à 20 centimes le kilo et ils nous réécrivent en nous disant « *tout bien réfléchi* » 12 centimes serait mieux : je pense que là, il y a matière à renégocier. »

**Monsieur Serge Aimé SAINT AUDE** demande : « Quand est prévue l'ouverture ? »

**Madame Sophie CHARLES** : « Il faut d'abord que nous puissions nous mettre d'accord avec les pêcheurs sinon ils n'iront pas au marché aux poissons. La négociation se fait au niveau de la Commission Halles et Marché et ensuite l'ouverture sera possible. C'est la négociation avec les pêcheurs qui pose un souci. »

**Monsieur Serge Aimé SAINT AUDE** : Le Conseil Général a mis en place le "TIG". Vous avez rappelé qu'il y a 40 % de chômage à Saint Laurent du Maroni. Nos taximen aujourd'hui sont pénalisés car les « taxis marrons » prennent le dessus. Sur ce point, que pouvez vous nous dire ?

**Madame Sophie CHARLES** passe la parole à Monsieur ADELAAR :

**Monsieur Laurent ADELAAR** : Nous avons bien avant la mise en place du "TIG", fait des réunions avec les transporteurs. Nous devons nous revoir avec la Gendarmerie et le Conseil Général, nous avons arrêté une date et attendions la réponse du Président Délégué au transport.

« Je rappelle que le problème de clandestins existe partout et pas uniquement à Saint Laurent du Maroni. Je pense que les services de l'Etat ont leur part de responsabilité. Le Conseil Général a aussi son rôle à jouer. J'ai demandé d'afficher les heures de départ à la gare routière et cela n'a pas été fait, comment voulez vous que les usagers puissent utiliser ce titre correctement ? »

**Monsieur Philippe JOAN** précise : « J'ai cru comprendre que le Vice Président délégué aux Transports doit faire une réunion avec la Préfecture pour passer à la phase répression. »

**Monsieur Serge Aimé SAINT AUDE** : « Mon intervention n'est pas qu'il y ait des taxis marrons car cela existe partout, mais c'est que l'on demande à des gens qui travaillent en situation régulière et qui paient des charges, de se mettre aux normes alors qu'à côté, ceux qui ne suivent pas les règles, nous les laissons faire. »

**Madame Sophie CHARLES** : « La répression de l'emploi illégal sur le territoire est de la compétence de l'Etat. C'est le rôle de l'Etat de faire de la répression et de la prévention dans ce cadre là. Dans ce cas précis c'est de la répression et le préjudice subi par du personnel qui a été mis en place par le Conseil Général, il serait peut être intéressant effectivement que le Président du Conseil Général puisse interpeller l'Etat sur sa compétence qui n'est pas appliquée en la matière et pas seulement ici d'ailleurs. De toutes les manières nous n'avons pas de compétence spécifique sur ce domaine mais ne pouvons que constater ce qui se passe sur la Commune. »

**Monsieur Alain PANELLE** : « C'est bien de dire que c'est du domaine de l'Etat, mais notre rôle est aussi d'alerter les autorités, on ne va pas s'amuser à jouer la confrontation, c'est une idée intéressante, il faut le dire. La réponse première de Monsieur ADELAAR ne convenait pas, Monsieur JOAN a rectifié le tir. »

**Madame Sophie CHARLES** : « L'interpellation du Sous-préfet a déjà été faite là dessus, maintenant il n'y a pas de résultat, nous ne pouvons pas le faire à leur place »

**Monsieur Alain PANELLE** : « il faut que l'on soit suffisamment virulent pour imposer aux gens concernés de faire leur boulot. On se contente de dire souvent que ce n'est pas à nous de faire et que c'est à l'autre de le faire ».

**Monsieur Alain PANELLE** « La seconde question que je voudrais poser à Monsieur CAMBRIL et aussi au Conseil Municipal. Nous avons favorisé l'implantation de Monsieur SAINT JEAN à la glacière, il devait fournir de la glace aux marins pêcheurs.

Aujourd'hui, nous mettons de côté Monsieur SAINT JEAN et nous achetons des machines à glace qui seront gérées par les pêcheurs, nous commençons déjà à voir que les marins pêcheurs nous disent 20 centimes c'est trop cher, 12 centimes serait mieux, peut-être que bientôt nous arriverons à 3 centimes. »

**Madame Sophie CHARLES** donne la parole à Madame Yvonne VELAYOUDON

**Madame Yvonne VELAYOUDON** : Monsieur PANELLE, vous n'êtes pas venu depuis bien longtemps aux différentes commissions où nous avons eu l'occasion de discuter plusieurs fois sur le prix de vente de la glace. Par contre je précise que les machines à glace sont subventionnées par la Région et non par la Commune.

**Monsieur Alain PANELLE** : « Oui, mais il y a un manque à gagner pour Monsieur SAINT JEAN. Comment cela sera compensé si un jour il pose la question ? »

**Madame Sophie CHARLES** demande : « Est-ce que c'est prévu dans la convention avec Monsieur SAINT JEAN ? »

**Monsieur Alain PANELLE répond** : « Il me semble que lors de l'installation de Monsieur SAINT JEAN et après discussion engagée, il aurait l'exclusivité de la vente de glace pour les pêcheurs. »

**Madame Sophie CHARLES** poursuit en disant : « De toutes les façons la commission des marchés va continuer à se pencher sur ce problème en vue de trouver une solution. »

**Madame Claudia CHARLEY** : « Concernant le versement de 44 000 euros de subvention pour l'ouverture de la crèche des Acacias qui devait s'ouvrir deux mois après et qui ne l'est toujours pas, qu'en est-il ? »

**Madame Sophie CHARLES** précise : « Il fallait quand même avoir la commission de sécurité avant l'ouverture de la crèche, c'est un souhait que nous avons. »

**Monsieur Laurent ADELAAR** : « La commission de sécurité est passée cela fait quelques semaines. Il y a eu des observations au niveau de l'alarme et sur certains mauvais fonctionnements au niveau de l'électricité. Une entreprise a été désignée pour les travaux et j'ai demandé à Madame la Présidente de l'Association "TI MOUN MARONI" de suivre les travaux. Le passage de la commission de sécurité est prévu le 26 février 2010. A la suite si l'avis est favorable, l'ouverture de la crèche pourra se faire. Le personnel a déjà été mis en ordre de marche. »

**Monsieur Alain PANELLE** demande : « Est-ce que cela ne va pas générer un surcoût de repayer une entreprise ? »

**Monsieur Laurent ADELAAR** répond : « C'est vraiment minime, il s'agit uniquement de l'alarme et très peu d'électricité. »

**Madame Sophie CHARLES** informe que le Chef de l'Etat sera à Cayenne le 18 Février et fera une allocution aux élus. « Dans ce cadre, tous ceux qui souhaitent aller voir le Président de la République sont priés de se rapprocher de moi afin de s'inscrire.»

L'ordre du jour étant épuisé, plus personne ne demandant la parole, Madame la 1<sup>ère</sup> Adjointe remercie l'assemblée et lève la séance à 22 heures et trente minutes.

Fait à Saint Laurent du Maroni, le 12 Mars 2010